

EMBARGO: samedi 20 mai 1978
12.00 heures

Allocution de Monsieur le Conseiller fédéral Pierre AUBERT,
Chef du Département politique fédéral,
à l'occasion du Congrès du Parti socialiste suisse

- Bâle, le 20 mai 1978

LA POLITIQUE ETRANGERE SUISSE

I

C'est avec un plaisir tout particulier que je prends la parole au début de ce Congrès; je remercie le Président de notre Parti, Monsieur Helmut Hubacher, qui nous accueille aujourd'hui chez lui, et le comité directeur, de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer devant les représentants socialistes de toute la Suisse. J'apprécie cet honneur, et j'y vois un encouragement pour la politique étrangère que nous nous efforçons de mener de la manière la plus dynamique possible.

Dans un système caractérisé à la fois par l'exercice collégial du pouvoir et par le droit de referendum du peuple et des cantons, la participation des partis politiques à la formulation de la politique étrangère est aujourd'hui une nécessité.

Pourtant, il n'en fut pas toujours ainsi. L'histoire de notre politique étrangère est aussi celle d'une lente extension des droits populaires dans ce domaine. Le Parlement a conquis de haute lutte le droit d'être renseigné et de s'exprimer, notamment par le biais de commissions permanentes, dont la créa-



- 2 -

tion est relativement récente. Le referendum en matière de traités internationaux a été aménagé de manière à permettre un exercice plus rationnel de ce droit, en fonction des échéances concrètes devant lesquelles le souverain peut être placé.

C'est dire que l'intérêt manifesté par le Parti socialiste est bienvenu. J'ai en effet trop souvent l'impression, en lisant la presse ou en parlant avec des compatriotes, que nous nous heurtons à une méfiance indéniable, à une certaine étroitesse d'esprit, voire à une certaine grogne, dès qu'il est question de donner un peu plus d'élan à notre politique étrangère, dès que notre pays, pour maintenir sa position dans le monde, s'apprête à assumer les engagements qu'attend de lui la communauté internationale.

Notre tâche première est d'amener le peuple suisse à voir clairement le monde dans lequel il vit, même si le spectacle n'est pas toujours agréable à regarder, et à comprendre quelles sont ses attaches avec ce monde. Je ne pourrais que me féliciter si mon auditoire était un peu mieux disposé à cet égard que les critiques que je viens d'évoquer. Et je serais très heureux que le Parti socialiste collabore à l'effort d'information et de formation du public sur les grands problèmes de politique étrangère. De notre côté, et bien que toute action de ce type venant de l'exécutif soit suspecte à priori, nous tenterons de mettre à disposition de l'opinion les éléments d'appréciation lui permettant de se forger une idée aussi objective que possible.

Je vais vous parler maintenant de trois sujets - en raison de leur importance, mais aussi de leur actualité: l'aide au développement, l'adhésion de notre pays à l'ONU et la protection des droits de l'homme.

- 3 -

J'aurais aimé vous entretenir de beaucoup d'autres choses encore, par exemple de notre politique européenne ou du désarmement. Ce dernier sujet sera bientôt traité au Conseil fédéral, et j'aurai l'occasion de m'exprimer prochainement là-dessus. Une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, consacrée spécialement à ce thème capital, commencera ses travaux mardi 23 mai à New York. Nous suivrons attentivement ses délibérations.

J'en viens maintenant au défi permanent de notre époque, la coopération au développement.

II

Je n'ai pas besoin de souligner l'actualité du sujet de l'aide au développement puisque les Chambres fédérales sont actuellement saisies d'une demande de crédit de programme de 735 millions de francs pour les deux années et demie à venir. Autre question dont nous sommes préoccupés: la Suisse, depuis toujours dans le peloton de queue des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE en ce qui concerne les prestations publiques, pourrait bien d'ici peu occuper la dernière place dans ce groupe.

Le développement des régions pauvres de notre globe est une des tâches essentielles que s'est fixée la communauté internationale. Il s'agit d'une entreprise immense, mais aussi difficile à cerner exactement, car l'idée même de développement s'est révélée beaucoup plus complexe qu'on ne l'imaginait à l'origine. Le développement n'est pas simplement la croissance, il ne peut pas être obtenu simplement à coup de millions. C'est

- 4 -

un processus complexe dont la responsabilité repose en définitive sur le pays qui se développe. Encore faut-il s'efforcer de créer le cadre favorable dans le système économique mondial et savoir apporter la coopération nécessaire.

Notre contribution à l'effort de développement doit donc se situer sur deux plans: d'abord elle doit viser à l'établissement de relations économiques internationales permettant l'essor de ces pays, ensuite, elle doit rechercher une coopération directe, pour mettre à la disposition des pays en voie de développement les ressources en argent et en expertise qu'ils ne peuvent tirer de leur propre fond.

Les problèmes généraux des relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement viennent d'être débattus à New York au sein du Comité plénier de l'Assemblée générale des Nations Unies, Comité dont la Suisse a réussi à faire partie. Ce que l'on y discute, c'est le fameux nouvel ordre économique mondial, qui a déjà suscité tant de controverses.

Il me semble qu'aussi bien le Nord que le Sud ont dans ces débats des intérêts légitimes à défendre, et qu'il existe en outre un intérêt qui leur est commun, à savoir de maintenir un système économique mondial qui fonctionne en rendant les services qu'on est en droit d'en attendre. Cela dit, il est clair que la situation actuelle comporte des iniquités qui doivent être corrigées et des déséquilibres qui doivent être compensés. Les pays industrialisés ont là une partie importante à jouer, qui requerra de la mobilité et de l'imagination.

L'autre aspect de notre politique est la coopération technique. Elle commence à être un peu mieux connue dans notre pays. Nous travaillons sur la base de priorités précises qui sont, je crois, bien comprises de l'opinion. Aide avant tout

aux pays les plus pauvres (ce qui est conforme aux recommandations des organisations internationales), principal effort dans le domaine de l'amélioration des méthodes agricoles, de l'éducation professionnelle, de la petite production. Les résultats de nombreux projets sont encourageants. Notre aide est appréciée, elle constitue aussi un enrichissement pour nous dans la mesure où beaucoup de nos jeunes gens ont l'occasion de se familiariser avec d'autres nations, d'autres cultures et d'apprendre à connaître leurs valeurs et leurs idées. Il y a là un échange qui est un aspect très positif de la coopération au développement. A ces satisfactions s'oppose le fait que j'ai déjà mentionné, le retard considérable de notre pays en ce qui concerne l'aide publique. Je ne veux pas épiloguer ni chercher des explications ou des excuses à ce retard, confirmé par la décision du souverain sur le crédit à l'IDA. Il me suffira de constater qu'il nous porte un tort considérable dans le tiers monde, où les prestations d'aide publique, mesurées à l'objectif de 0,7 % du produit national brut (nous atteignons 0,19 %), sont un moyen commode de juger la politique des pays industrialisés dans ce domaine. Mais nos partenaires industrialisés aussi commencent à supporter avec impatience le fait que le fardeau soit si inégalement réparti, particulièrement au vu des bénéfices considérables de notre balance des paiements avec les pays en voie de développement.

La Suisse, apparemment, n'a pas encore vu l'ampleur des problèmes, l'étendue de la misère, les fruits de l'aide apportée jusqu'ici et dont nous avons d'éloquents témoignages. Il faut la tirer de sa complaisance, lui montrer aussi quels sont ses devoirs dans une communauté internationale dont nous dépendons si largement pour notre bien-être. C'est un clou sur lequel il faudra taper sans relâche.

III

J'en viens maintenant au problème de l'ONU.

Je ne retracerai pas l'historique de nos relations avec cette institution, que vous connaissez. Je ne reprendrai pas les conclusions du dernier rapport du Conseil fédéral, du 29 juin 1977. Vous vous souviendrez que ce rapport a reçu l'approbation des deux Chambres, le Conseil national y ajoutant même une nuance d'accélération. Le Conseil fédéral se trouve maintenant chargé de déterminer le moment le plus approprié pour appeler le souverain à se prononcer sur notre adhésion à l'Organisation.

Nous savons qu'une bonne partie de l'opinion reste sceptique quant à l'utilité de notre participation à l'ONU. Les raisons sont diverses: il y a les idéalistes déçus, ceux pour lesquels neutralité est synonyme d'abstention totale, ceux qui sont influencés par certaines décisions très critiquées chez nous.

Pour leur répondre, il nous faut, à mon avis, considérer la question sous deux angles:

Le premier est l'angle pratique, auquel la Suisse, réaliste, s'attache évidemment en premier lieu. Les faits sont clairs: les grandes affaires du monde Nord-Sud, désarmement, codification du droit international (qui touche des intérêts considérables comme on le voit dans le cas du droit de la mer) sont largement traitées à l'ONU et ont tendance à l'être de plus en plus. Notre admission au Comité plénier sur les questions du nouvel ordre économique international n'a pas été sans mal. Ailleurs, nous aurons plus de mal encore et cela même si nos intérêts sont très directement touchés. Le fait qu'aucun grand pays ne soit plus en dehors de l'ONU a fortement affaibli la position des ob-

- 7 -

servateurs. En outre, les Nations Unies ne jugent plus utile, dans beaucoup de cas, de faire des distinctions entre pays membres et non-membres pour les recommandations qu'elles adoptent, ni même pour les décisions qu'elles prennent (comme dans le cas de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud). Il est donc temps d'exercer les droits d'un membre, puisque l'ONU prend des initiatives dont nous devons tenir compte, que nous soyons ou que nous ne soyons pas à l'intérieur de l'Organisation.

Mais c'est en réalité une question beaucoup plus importante que le peuple va être appelé à trancher. Dans les conditions de la fin du XXe siècle, alors que le sentiment d'unité de la planète est si manifeste, alors que les problèmes de chacun sont les problèmes de tous, alors que tant de dangers menacent l'ensemble de l'humanité, devons-nous ou ne devons-nous pas faire partie d'une institution qui s'est fixé pour tâche la recherche en commun par ses membres de solutions à ces problèmes ? Je sais bien qu'on objectera les imperfections de l'Organisation, les erreurs commises, la majorité "automatique" (pas si "automatique" que cela, d'ailleurs). Il faudra débattre de toutes ces questions. Une chose cependant est certaine: quelles que soient les faiblesses de l'ONU, c'est elle qui est le cadre de cette immense et indispensable entreprise qu'est aujourd'hui la coopération universelle. Nous ne pouvons plus nous tenir à l'écart; nous devons avoir le courage d'apporter notre contribution, comme je suis sûr que nous sommes capables de le faire.

Là encore, gros effort d'information à fournir. Mais ce qui est surtout nécessaire, c'est une discussion large et démocratique, où tous les arguments puissent publiquement être examinés et pesés.

IV

Le problème des droits de l'homme est un peu différent, car là notre opinion publique est mobilisée, et non seulement acceptée, mais souhaite une action du Conseil fédéral.

La Suisse s'est toujours intéressée à la protection des victimes de la guerre. Elle en a témoigné par l'appui qu'elle a apporté à l'oeuvre de la Croix-Rouge, et en convoquant les Conférences qui ont élaboré les Conventions de Genève, la dernière en date étant la Conférence sur la réaffirmation du droit international humanitaire, qui a pris fin l'année dernière après avoir adopté deux importants Protocoles additionnels aux Conventions de 1949.

L'intérêt pour les droits de l'homme est aussi une ancienne tradition pour notre pays qui a accueilli tant de réfugiés politiques. C'est donc avec une vive sympathie que nous avons suivi les efforts entrepris, après la Deuxième guerre mondiale, pour donner à la protection de ces droits un caractère international. Alors que nous étudions aujourd'hui la possibilité d'adhérer aux deux grands Pactes des Nations Unies (l'un sur les droits civils et politiques, l'autre sur les droits sociaux), nous sommes partie, comme vous le savez, depuis quelques années, à l'instrument international le plus contraignant qui existe aujourd'hui (puisqu'il prévoit le droit de requête individuel), la Convention européenne des droits de l'homme.

Nous sommes très conscients que, dans les temps troublés où nous vivons, certains droits fondamentaux inhérents à la personne humaine sont particulièrement menacés, en fait qu'ils subissent de nombreuses et souvent cruelles violations. Nous partageons les préoccupations de nos concitoyens à cet égard,

- 9 -

Je n'ai pas besoin de m'arrêter aux difficultés qui s'opposent à une politique des droits de l'homme: la souveraineté des Etats doit être respectée, il est nécessaire d'agir de concert avec d'autres Etats, il faut être prudent et discret si l'on veut aboutir, il faut éviter les actions inefficaces, les "coups d'épées dans l'eau".

Tout en étant conscient de ces obstacles, je pense que nous devons entreprendre cette tâche. Elle ne sera pas aisée, et le but est lointain. Il faudra en particulier une coordination étroite avec les travaux qui se poursuivent ailleurs dans la communauté internationale. Comme je l'ai dit, le Conseil fédéral est prêt à étudier, et, le moment venu, à soutenir toute initiative susceptible d'apporter une amélioration concrète au sort des détenus politiques. Il s'intéresse de même à la lutte contre la torture et à ce qui est fait pour alléger les conditions des détenus.

*

*

*

Il est à prévoir qu'au cours des prochaines années le Conseil fédéral, le Parlement, le peuple, et, en particulier, notre parti, auront beaucoup plus qu'autrefois à s'occuper d'affaires internationales. Que ce soit dans l'esprit qui convient, qui soit digne des traditions de notre peuple, qui soit empreint de courage, d'ouverture d'esprit et de générosité. Notre avenir en dépend aussi.

- - - - -